

Code de transparence AFG – FIR pour les fonds ISR ouverts au public

Déclaration d'engagement

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion des FCPI Innovation Durable, Innovation Durable 2, Innovation Durable 3 et du FIP France Développement Durable, gérés par ALTO INVEST.

Nous sommes impliqués dans l'ISR depuis 2007 et nous nous félicitons de la mise en place du Code.

C'est notre deuxième adhésion qui couvre la période 2013-2014. Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible dans le rapport annuel de chacun de nos fonds ISR ouverts au public et sur notre site internet.

Conformité avec le Code de Transparence

La société de gestion ALTO INVEST s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons.

Les FCPI Innovation Durable, Innovation Durable 2, Innovation Durable 3 et le FIP France Développement Durable, gérés par ALTO INVEST respectent l'ensemble des recommandations du Code.

Date 30 septembre 2014

1. Données générales - La société de gestion

La société de gestion

1a) Donnez le nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code.

Indiquez la raison sociale du gestionnaire du fonds ou de la gamme auquel s'applique ce code (nom, adresse, site internet).

ALTO INVEST est une société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) depuis 2001 (Agrément GP 01-039). ALTO INVEST est une société anonyme au capital de 1 073 640 €.

Site Internet : www.altoinvest.fr
65 rue du Maréchal Foch – 78 000 VERSAILLES
Tel : 01 39 54 35 67 – Fax : 01 39 54 53 76

Le présent code s'applique aux fonds suivants, gérés par ALTO INVEST :

- FCPI Innovation Durable
- FCPI Innovation Durable 2
- FCPI Innovation Durable 3
- FIP France Développement Durable

1b) Présentez la démarche générale de la société de gestion sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

La démarche générale de la société de gestion s'inscrit-elle dans le cadre de sa politique de responsabilité sociale (RSE) ? : Oui/non. Si oui, mettre le lien. Si non, expliquez.

L'approche d'ALTO INVEST repose sur la conviction que les entreprises qui intègrent les enjeux du développement durable dans leur stratégie offrent de meilleures perspectives à long terme. En effet, selon nous, la qualité de la responsabilité sociale et environnementale d'une entreprise favorise directement son développement, tout comme une bonne pratique de la gouvernance d'entreprise.

L'intégration de critères extra financiers (environnementaux, sociaux, sociétaux) dans le processus de sélection de valeurs contribue à une meilleure connaissance des sociétés et permet donc une meilleure évaluation des risques. L'ISR apparaît ainsi comme une approche qui enrichit le processus d'investissement et confère une vision globale de l'entreprise.

Dès 2007, ALTO INVEST a étudié le lancement de fonds dédiés intégrant ces grands principes. ALTO INVEST est alors l'une des premières sociétés de gestion à s'engager dans le développement durable.

La société de gestion est-elle signataire des PRI ? Si oui, mettre le lien vers la réponse au questionnaire. Si non, expliquez.

En 2010, ALTO INVEST a renouvelé son engagement en faveur d'une gestion responsable par la signature des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) de l'Organisation des Nations-Unies, concrétisant ainsi son engagement en faveur d'une finance responsable.

Est-ce que la société de gestion est signataire ou membre d'autres initiatives internationales et/ou nationales soutenant des pratiques ISR ? Veuillez répondre si vous pensez que cette information peut être utile.

La société de gestion a-t-elle défini une politique d'engagement ESG ? Si oui, décrivez-là en donnant ses objectifs et sa méthodologie et/ou si elle est publique, mettez le lien. Si non, expliquez.

ALTO INVEST ne pratique pas de politique d'engagement active mais entretient un dialogue permanent avec les émetteurs. Par ailleurs, afin de valoriser l'engagement des entreprises pour qui la démarche ESG est naissante, ALTO INVEST peut choisir d'investir dans des sociétés qui s'inscrivent dans une démarche proactive de développement durable et de transparence.

Cette approche est adaptée aux petites et moyennes entreprises qui ne disposent souvent pas des mêmes capacités en interne que les groupes pour mettre en œuvre leur démarche.

Ainsi, la politique d'engagement au sens d'ALTO INVEST désigne les efforts entrepris visant à faire évoluer les pratiques des entreprises en s'inscrivant dans une logique d'actionnariat responsable.

Cette politique s'exerce naturellement dans le processus de gestion d'ALTO INVEST à travers le dialogue instauré avec les émetteurs et le vote aux assemblées générales.

La société de gestion a-t-elle défini une politique de vote ? Si oui, décrivez-là en donnant ses objectifs et sa méthodologie et/ou si elle est publique, mettez le lien. Si non, expliquez.

ALTO INVEST dispose d'une politique de vote dont une version est consultable sur son site internet www.altoinvest.fr rubrique « Informations Règlementaires ».

L'essentiel des participations détenues par les Fonds gérés par Alto Invest sont des PME, cotées ou non cotées, qui sont détenues majoritairement, indirectement ou directement, par des personnes physiques n'ayant pas de lien de dépendance. Les principes auxquels Alto Invest entend se référer pour déterminer les cas dans lesquels la société de gestion exerce les droits de vote sont les suivants :

- Nationalité des sociétés émettrices : Le droit de vote est exercé pour les sociétés émettrices Françaises et étrangères dans lesquelles les OPCVM gérés par Alto Invest détiennent des titres, sauf cas particuliers.
- Seuil de détention de titres : Alto Invest exerce les droits de vote pour toute participation respectant l'un des deux critères suivants :
 - o La valeur de l'investissement représente au moins 5% de l'actif de l'un des fonds gérés par Alto Invest (hors fonds en liquidation ou pré-liquidation)

Et/ou

- La participation globale des fonds gérés par Alto Invest dans le capital d'une société représente au moins 5% du capital de cette société.

Néanmoins, Alto Invest se réserve la possibilité d'exercer les droits de vote dans d'autres sociétés détenues par les Fonds, au cas par cas.

ALTO INVEST étant membre de l'Association Française de la Gestion financière (AFG), l'ensemble de la politique de vote s'inspire naturellement des recommandations sur le gouvernement d'entreprise de l'AFG. L'exercice des droits de vote s'effectue en toute indépendance et dans l'intérêt exclusif de nos porteurs de parts.

Présentez comment la société de gestion ou le groupe participe à la promotion et à la diffusion de l'ISR.

Par le biais du dialogue avec les émetteurs et de la politique de vote aux assemblées générales, ALTO INVEST incite les entreprises à une meilleure prise en compte du développement durable dans leur stratégie.

L'instauration d'une relation de dialogue permet d'évaluer les évolutions et progrès accomplis aux seins des investissements réalisés. Cette pratique qui vise à encourager la mise en œuvre du développement durable au sein des entreprises, d'autant que les petites et moyennes entreprises ne disposent souvent pas des mêmes capacités en interne que les groupes pour mettre en œuvre leur démarche.

1c) Présentez la liste des fonds ISR et les moyens spécifiques de l'activité ISR.

Présentez de façon synthétique la gamme de fonds ISR (nombre, encours gérés, typologie,..).

La gamme ISR d'ALTO INVEST est composée de 4 fonds (3 Fonds Commun de Placements de l'Innovation – FCPI et 1 Fonds d'Investissement de Proximité –FIP).

Les fonds de la gamme ISR d'ALTO INVEST investissent 60% de leur actif dans des PME cotées ou non cotées, le solde de 40% étant investi en multi gestion.

L'objectif des fonds est la recherche d'entreprises qui créent de la valeur pour le fonds et correspondent aux critères d'Investissement Socialement Responsable.

➤ FCPI Innovation Durable

Caractéristiques

Forme Juridique	FCPI
Gestionnaire	Alto Invest
Dépositaire	Société Générale
Valorisateur	SGSS Net Asset Value
Commissaire aux Comptes :	Deloitte et Associés
Valorisation	Semestrielle
Code ISIN	FR0010478784
Rachat possible à partir du	1er janvier 2015
Frais gestion	3,5% TTC
Actif net au 30 juin 20134:	16 904k€

➤ FCPI Innovation Durable 2

Caractéristiques

Forme Juridique	FCPI
Gestionnaire	Alto Invest
Dépositaire	Société Générale
Valorisateur	SGSS Net Asset Value
Commissaire aux Comptes	:Deloitte et Associés
Valorisation	Semestrielle
Code ISIN	FR00106500850
Rachat possible à partir du	1er janvier 2017
Frais gestion	3,5% TTC
Actif net au 30 juin 2014	: 3 810€

➤ FCPI Innovation Durable 3

Caractéristiques

Forme Juridique	FCPI
Gestionnaire	Alto Invest
Dépositaire	Société Générale
Valorisateur	SGSS Net Asset Value
Commissaire aux Comptes	: Deloitte et Associés
Valorisation	Semestrielle
Code ISIN	FR0010781336
Rachat possible à partir du	1er janvier 2017
Frais gestion	3,5% TTC
Actif net au 30 juin 2014	: 3 088€

➤ FIP France Développement Durable

Caractéristiques

Forme Juridique	FIP
Gestionnaire	Alto Invest
Dépositaire	Société Générale
Valorisateur	SGSS Net Asset Value
Commissaire aux Comptes	: Deloitte et Associés
Valorisation	Semestrielle
Code ISIN	FR0010782300
Rachat possible à partir du	1er janvier 2017
Frais gestion	3,5% TTC
Actif net au 30 juin 2014	: 2 056 k€

Présentez les moyens de la société de gestion (organisation, recherche interne/externe, équipe de gestion dédiée,...) et indiquez où ces informations sont disponibles.

L'analyse ISR des entreprises qui composent ces fonds est réalisée par l'équipe de Gestion d'ALTO INVEST, composée de 7 gérants, formés à cet effet.

Les critères d'investissements ont été déterminés par l'équipe de gestion d'ALTO INVEST et en collaboration avec l'agence indépendante Ethifinance. En effet, compte tenu du spectre d'investissement des fonds ALTO INVEST, spécialisés dans les PME, l'équipe d'investissement s'appuie essentiellement sur ses analyses internes, les grandes agences de notations étant peu adaptées à l'univers des valeurs moyennes ou encore à des investissements non cotés.

Les profils de l'équipe de gestion sont disponibles sur le site internet de la société dans le rubrique « Equipe » ou sur le lien suivant :

<http://www.altoinvest.fr/presentation/article/une-equipe-et-un-esprit>

1d) Décrivez le contenu, la fréquence et les moyens utilisés par la société de gestion pour informer les investisseurs sur les critères ESG pris en compte.

ALTO INVEST se caractérise par une transparence dans la gestion, au travers d'une lettre d'information trimestrielle. Celle-ci est transmise à l'ensemble des porteurs de parts.

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la société (www.altoinvest.fr), dans la rubrique « Nos fonds d'investissement » ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

Par ailleurs, chaque page de fonds dédiée rappelle les caractéristiques du fonds, son orientation de gestion, ses dernières valeurs liquidatives, l'allocation du portefeuille, et permet de télécharger les derniers reportings, illustrés d'exemples d'investissement.

- <http://www.altoinvest.fr/nos-fonds/fcpi/article/fcpi-innovation-durable>
- <http://www.altoinvest.fr/nos-fonds/fcpi/article/fcpi-innovation-durable-2>
- <http://www.altoinvest.fr/nos-fonds/fcpi/article/fcpi-innovation-durable-3>
- <http://www.altoinvest.fr/nos-fonds/fip/article/fip-france-developpement-durable>

Les rapports de gestion peuvent également être demandés à la société de gestion à l'adresse suivante :

ALTO INVEST – 65 rue du Maréchal Foch – 78000 VERSAILLES, ou par téléphone au 01.39.54.35.67.

1e) Donnez les noms des fonds auxquels s'applique ce Code, ainsi que leurs principales caractéristiques.

Présentez les principales caractéristiques du ou des fonds : zone géographique, classe d'actifs, typologie ISR (prendre la typologie arrêtée par EUROSIF/EFAMA).

FCPI Innovation Durable, FCPI Innovation Durable 2, FCPI Innovation Durable 3 et FIP France développement Durable (dont les investissements se sont étalés de 2008 à 2011) sont les 4 fonds qui composent la gamme ISR d'ALTO INVEST.

Pour chacun de ces fonds ISR ouverts au public le Code de transparence AFG – FIR est appliqué.

1f) Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG pour ces fonds ?

Par exemple, financement d'un secteur en particulier, réduction des risques, favoriser les bonnes pratiques RSE, développer les nouvelles opportunités de création de valeurs, autres.

Si une partie des actifs du(es) fonds est investie dans des organismes non cotés à forte utilité sociale, précisez.

Selon ALTO INVEST, l'intégration de critères extra financiers (environnementaux, sociaux, sociétaux) dans le processus de sélection de valeurs contribue à une meilleure connaissance des sociétés et permet donc une meilleure évaluation des risques.

De plus, nous considérons que les bonnes pratiques ESG au sein des entreprises, permettent de bâtir des piliers solides et durables de développement, et donc de création de valeurs.

Enfin, ces engagements permettent de promouvoir auprès de sociétés, souvent de petites tailles, des pratiques accessibles de l'ISR.

2. Méthodologie d'évaluation ESG des émetteurs

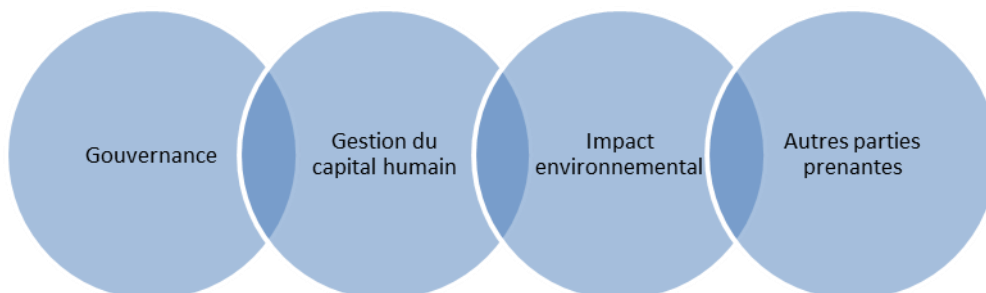
2a) Quels sont les principes fondamentaux sur lesquels repose la méthodologie de l'analyse ESG ?

Décrivez les principes, référentiels ou normes sur lesquels se fonde l'analyse ESG sur chacune des dimensions environnementale, sociale/sociétale, et de gouvernance.

Merci de préciser, le cas échéant, comment les parties prenantes sont consultées.

La stratégie d'investissement des fonds ISR d'ALTO INVEST intègre la prise en compte des contraintes environnementales, de gouvernance, de gestion des ressources humaines, de la relation avec les autres parties prenantes externes et de la gestion durable des ressources par les entreprises sélectionnées.

Ainsi les fonds concernés investissent dans des entreprises qui rempliront avec succès les critères d'une grille d'analyse Investissement Socialement Responsable. Ce filtre, auquel sont soumis tous les investissements du fonds, comprend plusieurs dizaines de points de contrôle différents construits autour des 4 catégories citées précédemment.



Les investissements devront notamment respecter des contraintes en matière de politique environnementale et de management de l'entreprise et de ses activités (impact environnemental de l'activité, sensibilisation des équipes à ces risques, gestion des ressources et de la consommation de l'énergie, rejet dans l'eau, émission de gaz à effet de serre, gestion des déchets, pollution des sols), de gouvernance (structure du capital, relation avec les

investisseurs, management), de gestion des ressources humaines (politique du capital humain de la société), et de la relation avec les autres parties prenantes externes.

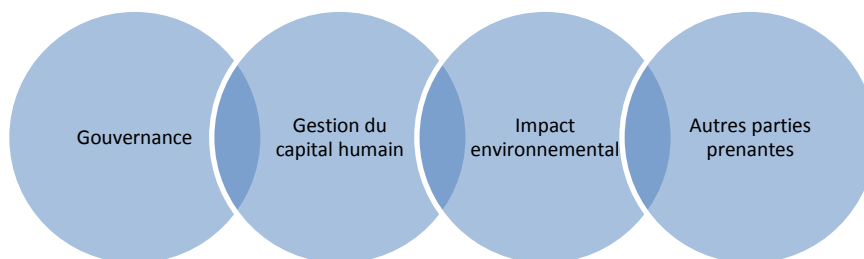
2b) Quels sont les moyens internes et externes mis en oeuvre pour conduire cette analyse ?

Décrivez les informations générales utilisées pour l'analyse des émetteurs sur les critères ESG : analyse interne, notation d'agences extra financières, et autres sources externes.

Comme expliqué précédemment, l'analyse ISR des entreprises qui composent ces fonds est réalisée par l'équipe de Gestion d'ALTO INVEST, composée de 7 gérants, formés à cet effet.

La stratégie d'investissement d'ALTO INVEST consiste à sélectionner des titres selon une approche qui identifie les risques et les opportunités de développement durable. Pour ALTO INVEST, cette approche est intégrée au processus d'investissement et d'analyse financière classique. Sont ajoutés deux filtres de sélection :

- L'exclusion : sont exclus de l'univers d'investissement les secteurs considérés comme « sensibles » : Alto Invest n'investit pas dans des entreprises dont l'activité principale (>50% du CA) est liée à la production ou à la distribution de produits et services dans les secteurs suivants : ALCOOL, TABAC, ARMEMENT, RESSOURCES NATURELLES NON RENOUVELABLES, OGM, TESTS SUR ANIMAUX, JEUX D'ARGENT et DE HASARD, ACTIVITES à CONTENU LICENCIÉES.
- Une grille d'analyse interne développée en collaboration avec l'agence indépendante Ethifinance, intégrant 48 questions organisées autour de quatre grands thèmes :

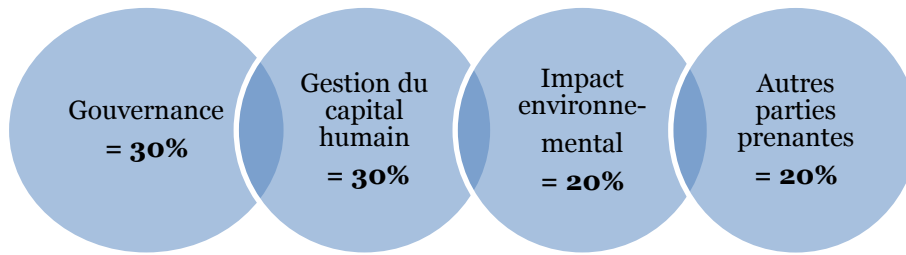


2c) Quels sont les principaux critères d'analyse ESG ?

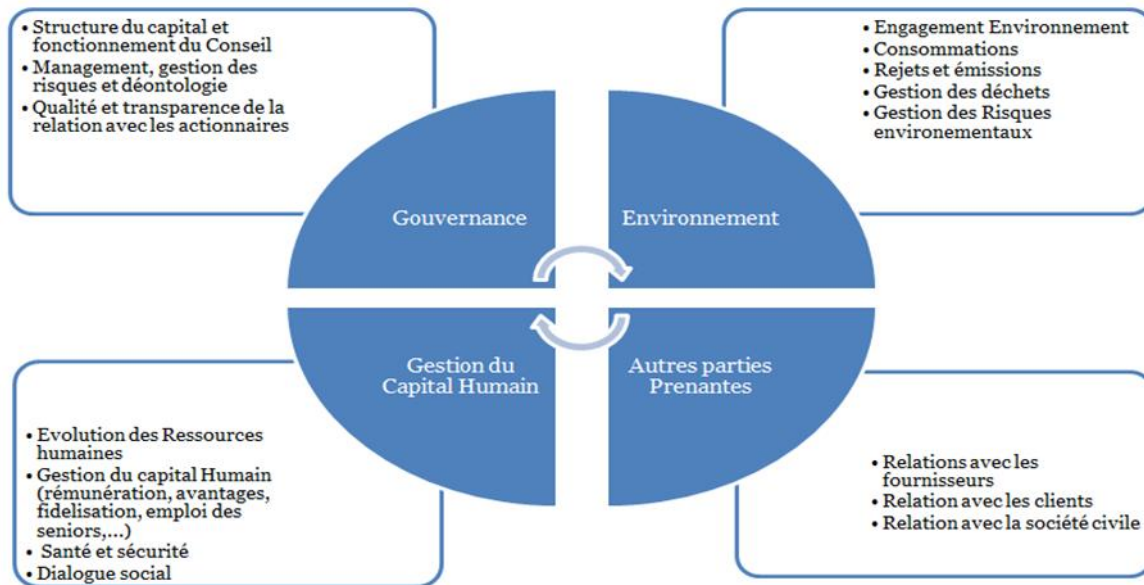
Indiquez quels sont les principaux critères pour chacune des dimensions environnementale, sociale/sociétale, et de gouvernance. Précisez si ces critères sont différenciés selon secteurs, zone géographique, catégorie d'émetteurs,... Le cas échéant, donnez une illustration.

Les principaux critères d'investissement ont été déterminés par l'équipe de gestion d'ALTO INVEST et en collaboration avec l'agence indépendante Ethifinance. En effet, compte tenu du spectre d'investissement des fonds ALTO INVEST, spécialisés dans les PME, l'équipe d'investissement s'appuie essentiellement sur ses analyses internes, les grandes agences de notations étant peu adaptées à l'univers des valeurs moyennes ou encore à des investissements non cotés.

La grille d'analyse, composée de 48 critères, fruit des convictions de l'équipe de gestion s'appuie sur les pondérations suivantes :



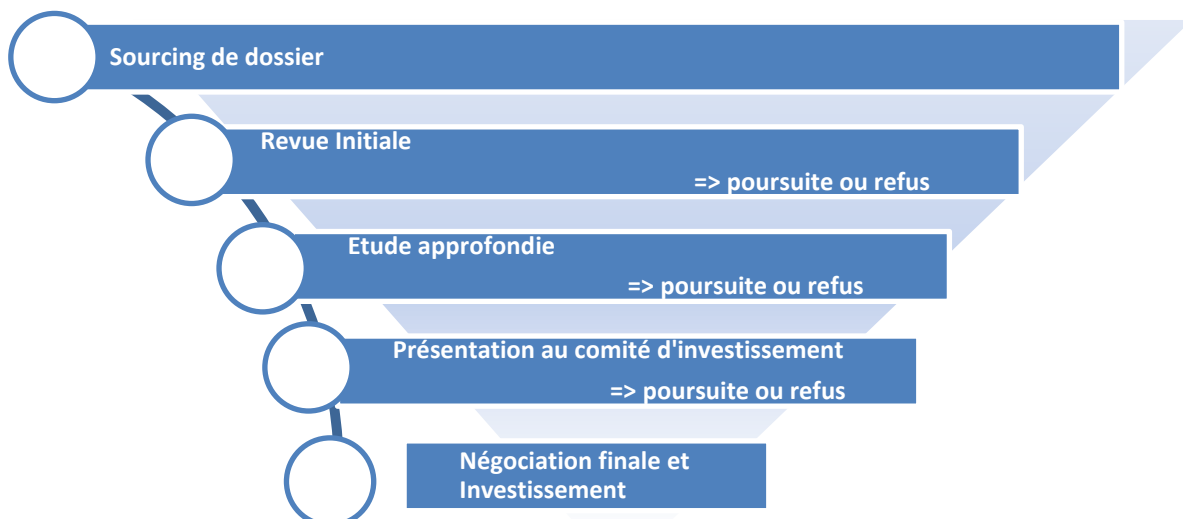
Les principaux critères de chaque catégorie sont repris dans l'illustration ci-dessous :



2d) Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...)?

Précisez le système d'évaluation ESG et sa méthodologie de construction en précisant comment sont articulés les principaux critères ESG. Le cas échéant, donnez une illustration.

Le processus d'investissement d'ALTO INVEST peut être schématiquement résumé comme suit :



Avec une stratégie d'investissement principalement axée sur les petites et moyennes capitalisations et les investissements non cotés, ALTO INVEST a développé une méthodologie d'analyse adaptée dont les principales étapes sont récapitulées ci-dessus.

Les investissements ne peuvent être effectués pour le compte des fonds gérés par ALTO INVEST qu'après validation du Comité d'investissement.

La décision d'investissement repose sur l'analyse et les conclusions favorables des éléments suivants :

- les notes internes d'analyse d'ALTO INVEST, reprenant les caractéristiques de la société cible, son environnement, l'existence de concurrents éventuels
- la grille d'analyse ISR, avec des résultats ayant obtenus une note supérieure à la moyenne. Celle-ci fait généralement suite à une entrevue dédiée avec le management de la société et/ou une visite de site de l'entreprise cible
- les comptes annuels de l'entreprise cible
- les communiqués de l'entreprise
- éventuellement, les rapports d'analyse extérieurs, s'ils existent.

Les dossiers d'investissements sont suivis grâce à l'examen des communiqués de presse, des sociétés et des analyses financières établies par des sociétés de bourse ou des cabinets indépendants.

Ce travail est complété par des rencontres avec les dirigeants de ces sociétés, soit à l'occasion de visites d'entreprises, de réunions de présentation de résultats, séminaires spécialisés (exemple : Midcap Event), ou de contacts en « one to one ».

2e) À quelle fréquence l'évaluation ESG est-elle révisée ?

Expliquer brièvement la fréquence et le processus d'évolution de la méthodologie et qui est impliqué. Le cas échéant, expliquez si la méthodologie a changé dans les douze derniers mois et la nature des principaux changements.

La méthode de recherche n'a pas vocation à être modifiée fréquemment. Si des adaptations du processus d'analyse sont nécessaires, celles-ci sont mises en œuvre de manière à ne pas porter atteinte à la philosophie d'investissement définie.

3. Processus de gestion

3a) Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la définition de l'univers d'investissement éligible ?

Décrivez le cas échéant le seuil d'éligibilité et le degré de sélectivité qui en découle.

L'univers d'investissement d'Alto Invest est constitué de petites et moyennes entreprises, cotées ou non cotées. La stratégie d'investissement d'ALTO INVEST consiste à sélectionner

des titres selon une approche qui identifie les risques et les opportunités de développement durable.

L'univers d'investissement éligibles des fonds gérés par Alto Invest est le même pour ses fonds ISR, et il bénéficie du même processus d'investissement et d'analyse financière classique.

Sont néanmoins exclus de l'univers d'investissement les secteurs considérés comme « sensibles » : Alto Invest n'investit pas dans des entreprises dont l'activité principale (>50% du CA) est liée à la production ou à la distribution de produits et services dans les secteurs suivants : ALCOOL, TABAC, ARMEMENT, RESSOURCES NATURELLES NON RENOUVELABLES, OGM, TESTS SUR ANIMAUX, JEUX D'ARGENT et DE HASARD, ACTIVITES à CONTENU LICENCIEUX.

Par ailleurs, l'obtention d'une note satisfaisante à la grille d'analyse ISR interne (*présentée en 2a, 2b et 2c*) est une condition obligatoire pour l'investissement par un fonds ISR géré par ALTO INVEST.

Enfin, chaque décision d'investissement est le fruit d'une décision collégiale du comité d'investissement d'ALTO INVEST (*tel que présenté au 2d*).

3b) Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Décrivez l'articulation entre la sélection ESG, l'analyse ou la gestion financière. Plus précisément, décrivez comment les résultats de l'analyse de chacune des dimensions (E, S et G) sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement.

Si c'est applicable, indiquez sur quel support vous donnez l'information sur les désinvestissements qui ont été effectués au cours des 12 derniers mois, en raison de critères ESG.

L'analyse ESG est pleinement intégrée au processus d'investissement et fait partie de l'analyse fondamentale des cibles d'investissement.

Processus d'investissement :

L'univers d'investissement est constitué des sociétés inscrites sur les marchés organisés mais non réglementés (Alternext, AIM, Entry Standard), ou en cours d'introduction sur ces marchés, ainsi que de sociétés cotées sur les marchés réglementés (Eurolist B et C d'Euronext, Prime Standard, ...). Les cibles d'investissement sont également des sociétés non cotées.

Exclusion :

L'ensemble des fonds ISR respectent les critères d'exclusions : tabac, alcool, armement, énergies non renouvelables, OGM, activités à contenu licencieux.

Tri qualitatif de l'univers d'investissement

Après l'application du filtre d'exclusion, ALTO INVEST procède à un premier tri qualitatif. Ce tri préliminaire se concentre sur :

- La qualité du management : expérience, réputation, qualifications.
- L'activité et le positionnement de la société : taille de la société, perspectives sectorielles, positionnement (positionnement concurrentiel, niveau de croissance).
- Sa position financière : marges, taille du capital flottant, structure de l'actionnariat, endettement.

Phase d'analyse quantitative

L'analyse quantitative des sociétés ayant passé ces premiers filtres se concentre en priorité sur des critères de valorisation. Combinée au premier tri qualitatif de l'univers d'investissement, cette phase permet d'isoler les sociétés cibles qui feront par la suite l'objet d'une analyse qualitative approfondie.

Phase d'analyse ISR

A l'occasion d'une entrevue avec le management ou d'une visite de site, l'ensemble des critères composant la grille d'analyse ISR développée en interne sont passés en revue. Le résultat doit être supérieur à la moyenne pour valider l'éligibilité d'un titre aux fonds ISR gérés par ALTO INVEST.

Processus de désinvestissement :

D'une manière générale, le processus de désinvestissement repose sur plusieurs éléments :

- le titre a atteint une valorisation excessive,
- des éléments financiers ou contextuels remettent en cause la détention du titre,
- des éléments extra-financiers sont nettement dégradés et augmentent le risque attaché au titre,
- la société est rachetée (OPA, rachat industriel, ...).

Ces éléments sont analysés au cas par cas, dans la mesure où les investissements réalisés via les FCPI ou les FIP sont des investissements avec un horizon de détention moyen-long terme.

La pérennité de l'investissement est l'une des caractéristiques fondamentales de la gestion d'ALTO INVEST. Enfin des éléments techniques tels que la liquidité du titre sont pris en compte dans les décisions de désinvestissement.

3c) Existe-t-il une politique d'engagement ESG spécifique à ce ou ces fonds ?

Expliquez ce que vous entendez par engagement. Décrivez comment vous sélectionnez les entreprises/thèmes d'engagement et l'impact sur la gestion du ou des fonds. Qui réalise en pratique l'engagement au nom du(es) fonds (prestataire interne ou externe) ?

La politique d'engagement n'est pas formalisée à ce jour, mais s'exerce naturellement dans le processus de gestion d'ALTO INVEST.

En effet, l'engagement d'ALTO INVEST passe avant tout par les rencontres et dialogues avec les dirigeants des entreprises qui font l'objet d'investissement.

La participation et le vote aux assemblées générales est également l'un des engagements forts d'ALTO INVEST.

Enfin, la gouvernance d'entreprise est directement intégrée au processus général de sélection de valeurs, qu'il soit ISR ou non.

3d) Existe-t-il une politique de vote spécifique à ce ou ces fonds intégrant des critères ESG ?

Oui/non

Non, mais ALTO INVEST dispose d'une politique de vote dont une version est consultable sur son site internet www.altoinvest.fr rubrique « Informations Règlementaires ».

3e) Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Si oui, une politique de rapatriement des titres a-t-elle été mise en place en vue d'exercer les droits de vote ?

Les règles de sélection des contreparties intègrent-elles des critères ESG ?

Non applicable

3f) Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Si oui, décrivez

leur nature

le ou les objectifs

les limites éventuelles en termes d'exposition

le cas échéant, leur impact sur la qualité ISR du (des) fonds

Non applicable

3g) Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes non cotés à forte utilité sociétale ?

Si oui, spécifiez brièvement les objectifs de cet investissement, en une ou deux phrases.

Non.

4. Contrôle et reporting ESG

4a) Quelles sont les procédures de contrôle internes et/ou externes permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG définies dans la partie 3 du code ?

Précisez les structures en charge du contrôle, la fréquence des contrôles et sous quel délai les fonds doivent se mettre en conformité.

Les contrôles de premier niveau et second niveau s'effectuent de la façon suivante :

Contrôles de premier niveau : les gérants procèdent à un autocontrôle permanent. Ils s'assurent que seules des valeurs éligibles figurent en portefeuille.

Les valeurs éligibles sont celles qui remplissent avec succès les critères de la grille d'analyse ISR (grille construite autour de 4 catégories et regroupant 48 questions).

Les résultats obtenus par la valeur doivent être supérieurs à la moyenne.

Contrôles de deuxième niveau : le RCCI peut à tout moment diligenter un contrôle transversal sur l'ensemble des procédures et leur application.

Ce contrôle s'inscrit notamment dans le cadre du Plan de Contrôle Annuel, selon la périodicité définie par ce dernier.

4b) Quels sont les supports media permettant de communiquer sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Mettez le lien qui donne accès à la liste détaillée de toutes les lignes du portefeuille de ce ou ces fonds ayant moins de 6 mois.

Listez les supports de communication, décrivez succinctement leurs contenus, leur mode de diffusion et/ou d'accès et la fréquence de mise à jour :

Prospectus

Rapports semestriel, annuel

Addendum

KIID

Fiches produits

Pages ISR internet spécifiques à la société ou du fonds (si applicable)

Engagement/Politique de vote (si applicable)

Lien vers le site internet des fournisseurs d'analyse ESG (si applicable)

Lien vers la recherche disponible aux investisseurs/épargnants (si applicable)

Détail des valeurs en portefeuille (situation datant de moins de 6 mois)

Politique de responsabilité sociale de l'entreprise (si applicable)

Autres (à lister)

Les investisseurs disposent de plusieurs outils d'information :

- la lettre d'information trimestrielle
- la page web de chaque fonds
- le présent code de transparence
- le rapport de gestion annuel (sur demande)

Plus globalement, l'ensemble de ces informations sont disponibles sur simple demande à la société de gestion :

ALTO INVEST

65 rue du Maréchal Foch

78 000 VERSAILLES

www.altoinvest.fr

tel : 01 39 54 35 67

AVERTISSEMENT

La présente documentation est délivrée exclusivement à titre d'information sur les fonds gérés par ALTO INVEST et ne doit en aucun cas être remise à des clients ou prospects, ni faire l'objet d'une mise en ligne sur un site internet. Elle ne peut être utilisée dans un but autre que celui pour lequel elle a été conçue et ne peut être reproduite, diffusée ou communiquée à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite d'ALTO INVEST.

Les informations contenues dans ce document ne constituent ni un conseil en investissement, ni une sollicitation à investir, ni une offre quelconque d'achat ou de vente.

Les informations fournies sont fondées sur notre appréciation de la situation légale, comptable et fiscale actuelle ; les commentaires et analyses reflètent notre opinion sur les marchés et leur évolution au jour de la rédaction de ce document, et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment sans avis préalable. Elles ne sauraient constituer un engagement d'ALTO INVEST.

Il ne s'agit pas d'un document contractuel. ALTO INVEST ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document. Du fait de leurs simplifications, les informations contenues dans cette présentation sont inévitablement partielles et n'ont qu'une valeur indicative.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. La valeur des actions et parts d'OPCVM peut augmenter ou diminuer, et un investisseur peut ne pas retrouver le montant initial de son investissement. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque porteur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Il convient pour chaque produit de se reporter, préalablement à la souscription, aux documents d'information légaux (Prospectus, DICI, dernier rapport annuel).

Vous pouvez obtenir ces informations en accédant librement à notre site internet : www.altoinvest.fr

Toute reproduction ou utilisation totale ou partielle de ce document est soumise à l'autorisation préalable d'ALTO INVEST.

Copyright : Les données publiées sur cette présentation sont la propriété exclusive de leurs titulaires tels que mentionnés sur le document.

Achévé de rédigé le 30/09/2014